

223C0061
FR0000074072-FS0017

11 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BIGBEN INTERACTIVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2023, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2023, le seuil de 5% du capital de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 945 868 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 18 529 960 actions représentant 21 488 229 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.